

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE

LES GRANDES ÉTAPES D'UNE SESSION D'EXAMEN

A qui s'adresse ce guide ?



Uniquement aux candidats individuels ou en enseignement à distance



Candidats en formation dans un établissement (hors enseignement à distance)

→ inscrits par leur établissement / ne doivent pas créer leur compte Cyclades eux-mêmes

→ doivent requérir leurs informations directement auprès de leur établissement

Cliquez sur les titres pour accéder au contenu

**ETAPE 1 : CRÉER SON COMPTE CANDIDAT CYCLADES
(OBLIGATOIRE)**

ETAPE 2 : S'INSCRIRE A L'EXAMEN

ETAPE 3 : VALIDER SON INSCRIPTION

ETAPE 4 : VERIFICATION DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES

ETAPES SUIVANTES : PREPARATION, CONVOCATION, EPREUVES...

**ETAPES SUIVANTES : ...PUBLICATION DES RESULTATS, RELEVÉ DE NOTES, DIPLÔME,
CONSULTATION DE COPIES**

1^{ère} ETAPE INDISPENSABLE : CRÉER SON COMPTE CANDIDAT CYCLADES

Compte CYCLADES déjà existant ?

Si vous vous êtes déjà présenté(e) à un examen ou concours précédemment, votre compte peut être toujours actif. Si vous tentez de créer un compte avec la même adresse e-mail, vous recevrez le message d'erreur « Cette adresse e-mail existe déjà dans l'application Cyclades » → utilisez alors ce compte (fonction mot de passe oublié si besoin)

Ce compte sera supprimé au-delà d'une année d'inutilisation

Vous pouvez modifier votre compte

Adresse e-mail et mot de passe → à tout moment, en haut à droite sous votre nom

Nom, prénoms, lieu et date de naissance, adresse postale → tant que vous n'avez pas créé d'inscription, ensuite vous devez contacter le service des examens pro. de l'académie de Bordeaux (DEC3)

C'est depuis votre compte que vous pourrez vous inscrire à l'examen

Utilisez une adresse e-mail valide

Ce sera votre identifiant
Des notifications importantes y seront envoyées, vous informant du dépôt de documents dans votre espace candidat CYCLADES :

- Eventuelles relances
- Convocation
- Eventuelles décision d'aménagements pour handicap

Conservez bien votre mot de passe

La fonction mot de passe oublié existe

Renseignez les données identitaires

de votre carte d'identité avec précision, afin que le diplôme soit juste → Relisez-vous bien !
Attention, votre nom de famille est votre nom de naissance

Validez votre compte sous 48h avant qu'il ne soit supprimé !

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un e-mail
→ cliquez sur le lien « Activer mon compte », sinon il sera supprimé



2^{ème} ETAPE : S'INSCRIRE À L'EXAMEN

Vous pouvez modifier votre inscription

durant toute la période d'ouverture du service d'inscription
Après une modification, vous devez de nouveau télécharger le récapitulatif (la confirmation d'inscription)

Vous devez vous inscrire dans l'académie de votre résidence

même si la spécialité n'est pas organisée dans votre académie

Les données de votre compte sont reportées sur l'inscription et seront grisées

En cas d'erreur, modifiez au stylo sur votre confirmation d'inscription avant de la téléverser

Pas de double inscription

Il est interdit de s'inscrire à deux spécialités d'un même examen lors de la même session d'examen

Choisissez la session de juin

et cliquez sur

Démarrer mon inscription

N'oubliez pas d'enregistrer

dans l'onglet 6
Ne restez pas trop longtemps sur l'inscription pour ne pas que la session expire



Dispenses d'épreuves

N'oubliez pas de renseigner vos éventuelles dispenses d'épreuves.
Les candidats individuels peuvent se déclarer dispensés de l'EPS sans justificatif (sauf les ex-scolaires et ex-apprentis en Bac Pro)

L'établissement correspond à la zone géographique de votre domicile

Ne vous trompez pas entre la **catégorie** « enseignement à distance » (vous devrez fournir un justificatif) et « autre individuel »

Forme globale/progressive

Forme globale → présentation de la totalité des épreuves lors d'une seule session d'examen

Forme progressive → permet d'étaler le passage des épreuves sur plusieurs sessions (il faut présenter toutes les épreuves pour obtenir le diplôme)

Bénéfices de notes

Notes au-dessus de la moyenne → peuvent être reportés durant 5 ans

En CAP forme globale, et BP/BCP forme progressive → les notes en-dessous de la moyenne peuvent être reportées également

Handicap

Répondez « oui » uniquement si vous demandez un aménagement de vos épreuves, et que vous déposez un [dossier de demande](#) avant la date limite de retour de la confirmation d'inscription

3^{ème} ETAPE : VALIDER SON INSCRIPTION

A ce stade, votre inscription est enregistrée mais elle ne sera validée qu'à condition que vous transmettiez les pièces justificatives dans les délais impartis, en les téléversant dans votre espace candidat CYCLADES.



Mes documents

Téléchargez votre confirmation d'inscription

Vérifiez-la bien (modifiez au stylo s'il y a des erreurs que vous ne savez pas corriger sur CYCLADES), **datez** et **signez** puis **téléversez-la** dans « Mes justificatifs » pour valider votre inscription

Il s'agit du même document que vous pouviez télécharger à la fin de votre inscription

Enregistrez ce document, car vous n'y aurez plus accès lorsque les inscriptions seront fermées

Demande de pièces justificatives

Ce document vous indique les pièces à communiquer, la date limite de transmission et la conséquence en cas de non retour

Autres documents ?

Dans cette rubrique, vous trouverez également :

- Les éventuelles relances
- La convocation
- L'éventuelle décision d'aménagements pour handicap
- Le relevé de notes
- Les éventuelles attestations



Mes justificatifs

Téléversez toutes les pièces demandées

en cliquant sur

Ajouter

Pour cela, vous devez avoir préalablement enregistré ces documents sur votre ordinateur ou votre téléphone portable

Si vous cliquez sur

J'ai fourni toutes mes pièces

vous ne pourrez plus modifier vos pièces. Vous n'êtes pas obligé(e) de cliquer dessus, le service des examens pourra tout de même consulter vos pièces

Annulation d'une inscription

Si vous souhaitez finalement annuler votre inscription, vous ne pouvez pas le faire depuis votre espace candidat. Vous devez envoyer un e-mail au service des examens professionnels de l'académie de Bordeaux (DEC3)

4^{ème} ETAPE : VERIFICATION DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES PAR LE SERVICE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Vos pièces justificatives sont conformes ?

Le service des examens pro. va vérifier les pièces justificatives dans un délai d'environ 2 mois maximum après la fermeture des inscriptions

Une fois le contrôle effectué, vous pourrez voir dans la rubrique « Mes justificatifs » si votre pièce est bien désignée « Statut : Conforme » en vert

Sauf si vous recevez un e-mail complémentaire du service des examens pro. vous demandant des éléments complémentaires, votre inscription est validée, et vous n'avez plus rien à faire

Vos pièces justificatives ne sont pas conformes ?

Une notification est envoyée sur votre boîte e-mail

Elle vous indiquera de vous rendre sur votre espace candidat, dans la rubrique « Mes documents » pour consulter le courrier de relance

Dans la rubrique « Mes justificatifs », il sera indiqué « Statut : Non conforme » en rouge
L'explication à la non-conformité est indiquée à la suite d' « Information du gestionnaire »

Vous devez alors téléverser une nouvelle pièce conforme

LES ETAPES SUIVANTES : PREPARATION, CONVOCATION, EPREUVES...

Préparation

Le Rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques → en tant que candidat individuel, vous devez préparer votre examen par vos propres moyens

Toutefois, un lien vers le référentiel de l'examen ainsi que quelques informations complémentaires **sont impérativement à consulter sur le site internet de l'académie**, rubrique « Scolarité, études, examens », sur la page de chaque examen, partie « Préparation de l'examen / consignes »

Convocation

La convocation est déposée dans votre espace candidat au plus tard mi-avril. Vous recevrez une notification en ce sens. Soyez vigilant(e) :

- Celle-ci est parfois accompagnée d'une annexe vous indiquant le matériel à apporter pour les épreuves
- Des précisions sont parfois ajoutées en bas de page
- Une modification peut intervenir ultérieurement → vous recevrez alors une notification en ce sens

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'examen, envoyez un e-mail au service des examens pro. pour annuler votre inscription.

Epreuves

- Le jour J → munissez-vous de votre carte d'identité (ou passeport)
- Rendez vous sur le centre d'épreuve indiqué sur votre convocation → 30 minutes avant l'épreuve
- Apportez votre matériel spécialisé, ou bien un dossier → si cela vous a été demandé sur votre convocation (ou en annexe à votre convocation)
- Absence due à un cas de force majeur → le candidat peut demander à bénéficier de la session de remplacement → demande par écrit au service des examens pro. avec document justificatif → votre demande sera étudiée et vous recevrez une réponse par e-mail ou courrier postal

LES ETAPES SUIVANTES : ...PUBLICATION DES RESULTATS, RELEVÉ DE NOTES, DIPLÔME, CONSULTATION DE COPIES

Publication des résultats

[La page des résultats sur le site de l'académie de Bordeaux vous indique la date de publication ainsi que le lien d'accès](#) pour chaque examen.

Une fois sur la liste des admis :

- Si des lettres apparaissent en haut de la page, vous devez cliquer sur la première lettre de votre nom de naissance
- S'il n'y a pas de lettres en haut de la page, vous pouvez directement consulter la liste des admis
- Si vous n'apparaissez pas dans la liste → vous n'êtes pas admis(e)
- Admis, refusé ou éliminé → consultez vos notes en cliquant sur le lien prévu à cet effet en-dessous de la recherche du nom (un relevé de notes est également disponible dans votre espace candidat)

En cas de doute sur votre résultat, consultez impérativement le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique « Scolarité, études, examens », page de l'examen présenté, partie « Publication des résultats » avant de contacter le service des examens professionnels

Relevés de notes

→ Déposés au moment des publications dans votre espace candidat, rubrique « Mes documents »

Diplômes

→ Les candidats individuels et en enseignement à distance admis le reçoivent à leur domicile au plus tard mi-octobre
PENSEZ A NOUS SIGNALER UN CHANGEMENT D'ADRESSE !

Consultation des copies

Consultez le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique « Scolarité, études, examens », page de l'examen présenté, partie « Consultation des copies et grilles d'évaluation » pour connaître les démarches à effectuer